

Notre prospérité: un enjeu trop précieux pour jouer avec le feu!

Avec les Bilatérales III, la Suisse poursuit la voie sur-mesure qui garantit prospérité, stabilité et souveraineté.

Dans un monde aux équilibres précaires, où le second mandat de Donald Trump pourrait redéfinir les équilibres géopolitiques et exacerber les tensions commerciales, la conclusion des négociations sur les Bilatérales III marque une étape clé dans nos relations avec l'Union européenne (UE). Ce nouveau paquet offre une opportunité de consolider notre prospérité et notre stabilité dans un environnement international volatil. Depuis plus de 25 ans, les accords bilatéraux sont la pierre angulaire des relations avec notre principal partenaire économique. Grâce à eux, nos entreprises exportatrices bénéficient d'un accès privilégié à un marché de 450 millions de consommateurs. Cette dynamique stimule l'économie, profitant aussi aux entreprises non-exportatrices, aux services et à l'artisanat. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: depuis la signature des premiers accords, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a augmenté de 25%, soit 18.000 dollars supplémentaires par personne. En 25 ans, cet indicateur a progressé près de trois fois plus qu'en France et deux fois plus qu'en Allemagne. Le chômage, quant à lui, évolue aujourd'hui à son niveau le plus bas.

La conclusion de nouveaux accords, notamment celui sur l'électricité, renforcerait la sécurité de notre approvisionnement énergétique tout en générant des économies substantielles pour les ménages et les PME. Consolider la voie bilatérale, c'est aussi garantir des emplois, offrir des opportunités aux jeunes chercheurs et aux start-up grâce à Horizon Europe, et renforcer la compétitivité de nos secteurs stratégiques. Contrairement aux discours alarmistes, les Bilatérales III préservent notre démocratie directe et souveraineté. Seuls huit accords sur 140 impliquent la reprise «dynamique» – et non pas automatique! – du droit européen. Le Conseil fédéral, le Parlement et, si nécessaire, le peuple suisse auront toujours le dernier mot.

Sur la base des informations actuellement à notre disposition, la Confédération a obtenu de nombreuses améliorations par rapport à l'accord-cadre. L'intégration verticale des questions institutionnelles dans chacun des accords d'accès au marché a permis de trouver des solutions sur mesure. La reprise dynamique du droit est limitée à certains domaines. La tant décriée «clause guillotine» n'est plus. Enfin, la Suisse a obtenu de nombreuses exceptions, y compris des concessions qui ne figuraient pas dans le mandat de négociation initial. C'est le cas de la «clause de sauvegarde», que la Confédération pourra déclencher en cas

de trop forte immigration. Le droit de séjour permanent des citoyens européens ne sera quant à lui accordé qu'aux citoyens des Vingt-Sept résidant depuis plus de cinq ans en Suisse et ayant un contrat de travail.

En matière de protection salariale, le maintien des mesures d'accompagnement et des contrôles par les partenaires sociaux sera préservé. Sur la question spécifique des travailleurs détachés, une clause dite de «non-régression» garantit que le niveau de protection actuel sera maintenu. Avec les Bilatérales III, la Suisse renforce un modèle efficace, incarnant ouverture, coopération et pragmatisme. Pour l'économie, une chose est claire: préserver le niveau actuel de protection salariale et la flexibilité du marché du travail est essentiel. Continuons sur la voie bilatérale, un modèle qui réussit à la Suisse depuis 25 ans.

Cette opinion est parue le 21 janvier 2025 dans l'Agefi.